

**Association Monta'Vélo82**

@ [montavelo82@gmail.com](mailto:montavelo82@gmail.com)

 [montavelo82.wordpress.com](http://montavelo82.wordpress.com)

 Montavelo82

 MVelo82



**Communiqué – 15 janvier 2020**

## **Propositions de l'association Monta'Vélo82 pour les élections municipales 2020 : plaider pour une agglomération cyclable**



Monta'Vélo82 est une association créée en octobre 2019 avec pour objectif la promotion du vélo, et de façon plus large de tous les modes de déplacements « actifs », comme moyens de circulation du quotidien sur les bassins de vie montalbanais et tarn-et-garonnais.

En prévision des élections municipales, Monta'Vélo82 propose à tous les candidats aux mairies de Montauban et des communes de toute l'agglomération du Grand Montauban 10 propositions qui pourront inspirer ou enrichir leur programme. Nous nous tenons à leur disposition pour les rencontrer afin de leur expliquer plus en détails le projet.

Nos propositions sont ambitieuses mais réalistes, elles visent à atteindre une forte augmentation de la part du vélo dans la mobilité de l'agglomération du Grand Montauban (passage de 2,5 à 8% en fin de mandat), avec un effort particulier sur les centres-villes qui présentent un fort potentiel cyclable si des aménagements adéquats sont réalisés. Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec l'ambition nationale du plan « Vélo et mobilités actives » adopté par le Gouvernement en septembre 2018 et de la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée en décembre 2019 qui prévoient de tripler la part modale du vélo d'ici 2024.

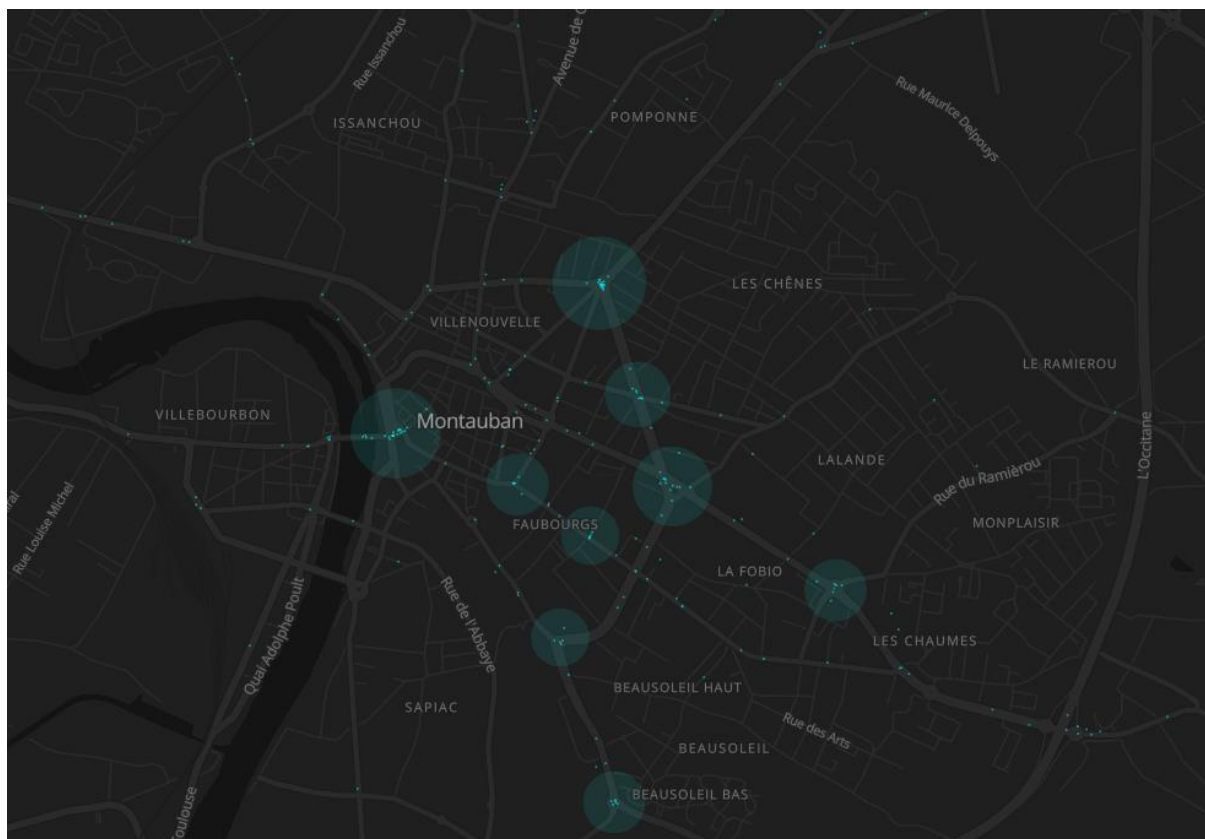
Plus de vélos, c'est moins de pollution, moins d'embouteillages, moins d'accidents, une ville plus agréable et plus silencieuse.

Pour amorcer la transition d'une agglomération « tout voiture » à une agglomération cyclable, il est nécessaire de mettre en place les 10 actions suivantes :

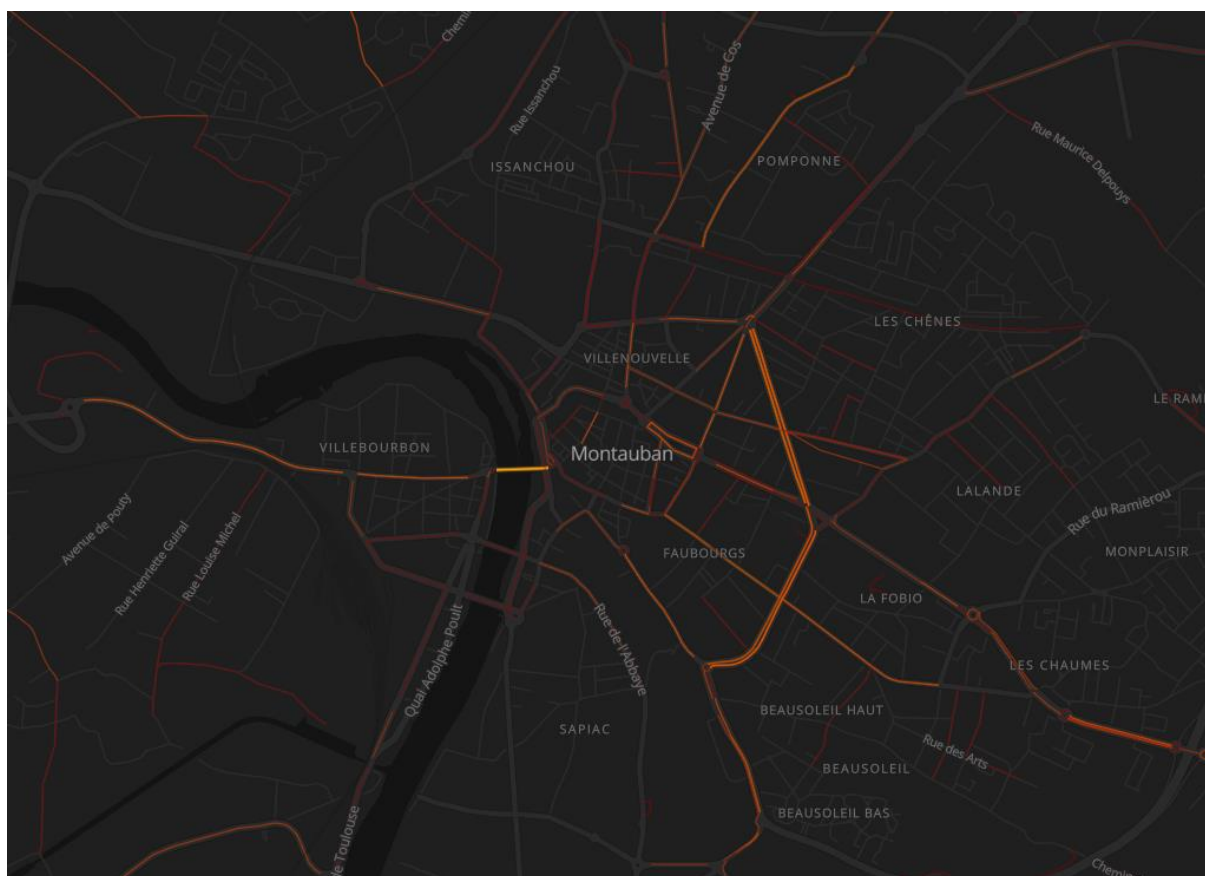
1. **Passer de l'ambition à la réalisation** : engager sans plus tarder la **mise en œuvre du programme d'actions prévu au schéma directeur cyclable** validé par le Comité de Pilotage du 19 décembre 2019
2. Accompagner le projet de schéma directeur par un **traitement à court terme des dysfonctionnements** dans une logique de rattrapage, notamment les points noirs identifiés dans le cadre de l'enquête du baromètre des villes cyclables de la FUB
3. **Engager deux actions emblématiques** :
  - **Passage à 2x1 voie avec aménagements cyclables et piétons sur le Boulevard Blaise Doumerc**
  - **Piétonisation ou mise à sens unique du Pont Vieux** de façon à proposer un itinéraire piéton et cyclable sécurisé et pacifié
4. **Mobiliser un budget de 8 M€ sur le mandat, soit 20 €/habitant/an**, fond essentiel pour combler le retard important pris par l'agglomération
5. **Apaiser la circulation routière** à 30 km/h en zone dense, sur et à l'intérieur des boulevards, dans les centres-villes et centres-bourgs afin de **sécuriser les circulations à vélo**, généraliser les contre-sens cyclables ainsi que les cédez le passage cycliste, développer les aménagements favorables aux modes actifs (zone de rencontre, vélorue, etc.) afin de rendre plus attractif les itinéraires cyclables
6. **Mener des actions de communication et sensibilisation** pour promouvoir l'usage, faire connaître et respecter le vélo comme un mode de transport, en particulier auprès des élèves et des salariés. Mettre en place au sein de la maison du vélo par exemple un **service de vélo-école** pour apprendre ou réapprendre à faire du vélo et adopter les fondamentaux pour un usage quotidien en ville
7. **Faire respecter les aménagements cyclables**, initier des actions de sensibilisation auprès des usagers de la route (automobiliste, conducteurs de bus, poids lourds, etc.)
8. **Améliorer les conditions d'intermodalité entre vélo et train, bus ou covoiturage** en développant des solutions de stationnements sécurisés ouverts à tous (y compris aux occasionnels) et en sécurisant les itinéraires d'accès
9. **Densifier l'offre de stationnement vélo** sur voirie par une campagne d'implantation d'arceaux au niveau de tous les générateurs de déplacements (équipements sportifs, culturels, administratifs, commerces, lieu de travail, d'études, etc.) et **proposer une offre de stationnement sécurisé** (à l'intérieur des parkings en ouvrage ou consigne collective sur voirie) pour les habitants qui ne disposent pas de parking vélo dans leur immeuble ou les salariés qui n'ont pas de solution sur leur lieu de travail
10. **Mettre en place un comité de suivi trimestriel avec les usagers et leurs représentants** pour passer en revue avec les services techniques et les décideurs l'avancement des actions du schéma cyclable ainsi que tous projets d'aménagement de voirie ou d'espace public de façon à vérifier la bonne prise en compte des vélos

Pour plus d'informations, contacter : [montavelo82@gmail.com](mailto:montavelo82@gmail.com)

**Annexe : recensement des points noirs et tronçons prioritaires issus des résultats de l'enquête du baromètre des villes cyclables de la FUB 2019 <https://carto.parlons-velo.fr/>**



*Plus de 300 points noirs recensés*



*Identification des tronçons prioritaires à aménager/sécuriser*